

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NB = 18544  
AMPL

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0011761

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7004

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AMELLAH j'lehi

Date de naissance : 1/1/64

Adresse :

238 lot Layouni CASA

Tél. :

05 22 13 38 50 Total des frais engagés : 1023,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Latifa ABOUJIDA  
MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIE  
241, Bd. Oued Tansift - El Oulfa  
Tél. 05 22 91 56 77 - CASA - 20220

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca.

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



  
26/12/19  
AMELLAH Saïd  
Age:  
Copain  
Enfant  
Arthrose  
20 JAN 2021  
ACCUSÉ

#### **RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/12/2019	CRK5		100,00	
12/12/2019				
19/12/2019				Dr Latifa ABOUJIDA MEDECINE GENERALE ECHC TRIPPLE Bd. Oued Tannfit - El Oufia 2291567 - CASA - 2020

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr BENHADIA KARIM Pharma Dar Assalam 32005 22 93 22 31</i>	<i>26/12/79</i>	<i>923,00</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

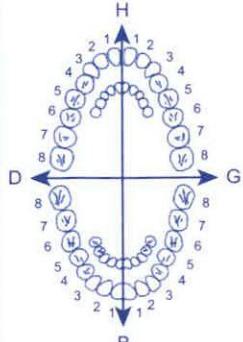
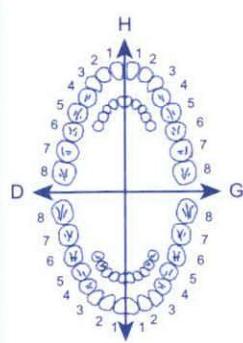
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Latifa Aboujida**

MEDECINE GENERALE

**ECHOGRAPHIE**

Diplômée de l'Université de  
Montpellier (France)

Ex. Medecin - Chef de C.S.U.



**الدكتورة لطيفة أبو جيدة**  
**الطب العام**

**الفحص بالايكوغرافيا**

**خريجة جامعة مونبولي (فرنسا)**

**طبيبة رئيسية لمركز صحي سابقا**

**حائزة على دبلوم أمراض النساء**

**جامعة ستراسبورغ (فرنسا)**

**GYNÉCOLOGIE MEDICALE**

U. L. P. Strasbourg

LOT: 075-2  
PER: JUN 2021  
PPV: 61 DH 80

Casablanca, le .....

26/12/19

LOT: 071-2  
PER: JAN 2021  
PPV: 61 DH 80

LOT: 190322  
DLUO: 09/2022  
99,00DH

129,00 x 3

→ Shengqi = Saup le matin

AS

140,00 x 3 = 420,00 x 3 mois

→ Relaxium AS = Saup le samedi

57,80 x 3

→ U. Nor AS = Saup le samedi

61,80 x 3 = 185,40 x 3 mois

Aerius

923,00

Dr. Latifa ABOUJIDA  
MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIE  
241, Bd. Oued Tansift - El Oulfa  
Tél.: 05 22 91 56 77 - CASA 20200

AS

LOT : 181367 PER : 02-2021  
PPV : 140,00DH

LOT : 191264  
UT AV : 07/2022  
PPV:57,80DH

LOT N° : PPV(DH) :

LOT : 191264  
UT AV : 07/2022  
PPV:57,80DH

LOT N° :

LOT : 191262  
UT AV : 07/2022  
PPV:57,80DH

LOT N° :

Lot n° / Batch n°

1902AR/2  
03/2022

Date d'exp.

PPC 129,00 DH

Lot n° / Batch n°

1902AP  
03/2022

Date d'exp.

PPC 129,00 DH